

Maisons-Alfort, le 12 décembre 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de revente du produit adjvant PULV'ADJ  
identique à REGOR AGRI**

---

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier, déposé par SARL ROUEIL, relatif à une demande de revente de la préparation adjuvante PULV'ADJ détenue par QUARON.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence REGOR AGRI, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9100694 détenue par QUARON, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour PULV'ADJ est bien strictement identique à celle déclarée pour REGOR AGRI ;

Considérant la fourniture des documents administratifs nécessaires au traitement de la demande ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre QUARON et SARL ROUEIL ont été fournies ;

**L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit adjvant PULV'ADJ, présentée par SARL ROUEIL, revente de REGOR AGRI, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit REGOR AGRI.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** PULV'ADJ , AVEN